

Fiche signalétique

Date de révision 27-janv.-2016

Version 1

Remplace la date du : 27-janv.-2016

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit	852 Series Mixed Colors
Code du produit	852SERIES
N° ID/ONU	UN1263
Utilisation recommandée	Peinture, Revêtements

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Consulter la Section 16 pour plus de renseignements

The Valspar Corporation
PO Box 1461
Minneapolis, MN 55440

Valspar Industries, Inc.
1915 Second St. W.
Cornwall, Ontario K6H 5R6

Adresse de courriel msds@valspar.com

Numéros de téléphone d'urgence 1-888-345-5732

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

MENTIONS DE DANGER

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux Peut provoquer somnolence ou vertiges CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU Peut provoquer le cancer Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Peut irriter les voies respiratoires NOCIF PAR INHALATION Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus Peut provoquer une allergie cutanée

Classe de dangers du SIMDUT

D1B - Matières toxiques
B2 - Liquide inflammable
D2A - Matières très toxiques
D2B - Matières toxiques



Mot indicateur

DANGER

PRÉVENTION

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation Maintenir le récipient fermé de manière étanche Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles Se procurer les instructions avant l'utilisation Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

YEUX

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Peau

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin Laver les vêtements contaminés avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

INGESTION

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin NE PAS faire vomir

INCENDIE

En cas d'incendie : Utiliser du CO2, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

ENTREPOSAGE

Garder sous clef Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais Stocker dans un endroit bien ventilé

ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

Ce document fournit les informations les plus complètes sur la composition, le danger et les précautions d'emploi des ingrédients contenus dans les revêtements qui sont produits à partir de matériaux spécifiques à cette gamme de produits Valspar et mélangés conformément aux directives de Valspar. Les informations présentes sur ce document peuvent exagérer le nombre d'ingrédients contenus ainsi que les avertissements de sécurité et les précautions d'emploi pour le revêtement spécifique en question.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
ACÉTATE DE N-BUTYLE	123-86-4	10 - 34
Titanium dioxide	13463-67-7	0 - 27
Xylenes	1330-20-7	4 - 16
Talc	14807-96-6	0 - 19
Methyl acetate	79-20-9	0 - 18
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)-	98-56-6	0 - 17
Methyl n-amyl ketone	110-43-0	5 - 11
Iron hydroxide oxide	20344-49-4	0 - 16
Iron oxide (Fe2O3)	1309-37-1	0 - 10
Aluminum	7429-90-5	0 - 7
BUTANONE	78-93-3	3 - 7
C.I. Pigment Green 7	1328-53-6	0 - 7
C.I. Pigment Green 36	14302-13-7	0 - 6
C.I. Pigment Blue 15	147-14-8	0 - 6
Ethylbenzene	100-41-4	0.9 - 4
NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ	64742-48-9	0 - 5
2-Pentanone, 4-methyl-	108-10-1	0 - 5
Solvent naphtha, petroleum, heavy aromatic	64742-94-5	1 - 4

Code du produit 852SERIES

PAGE 2 / 16

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun renseignement disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun renseignement disponible.

Agents extincteurs appropriés

Poudre chimique sèche, CO2, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau puissant

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

Dangers spécifiques du produit

La combustion produit une fumée épaisse. Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. matière spontanément inflammable. Risque d'auto-allumage des chiffons de nettoyage, des essuie-tout, etc. Les matériaux contaminés doivent être trempés dans l'eau et placés dans un contenant métallique fermé avant leur élimination. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Précautions environnementales

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Si le produit contamine des lacs, des rivières ou des eaux usées, veuillez en informer les autorités appropriées conformément à la réglementation locale. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyeurs aux solvants. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond. Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les planchers doivent être de type conducteur. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. Risque d'auto-allumage des chiffons de nettoyage, des essuie-tout, etc. Les matériaux contaminés doivent être trempés dans l'eau et placés dans un contenant métallique fermé avant leur élimination.

Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Limites d'exposition

Si S* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	British Columbia	TWA - Ontario	Quebec	OSHA PEL
ACÉTATE DE N-BUTYLE 123-86-4	STEL: 200 ppm TWA: 150 ppm	TWA: 150 ppm TWA: 713 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 950 mg/m ³	TWA: 20 ppm	TWA: 150 ppm STEL: 200 ppm	TWA: 150 ppm TWA: 713 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 950 mg/m ³	TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m ³
Titanium dioxide 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust
Xylenes 1330-20-7	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³
Talc 14807-96-6	TWA: 2 mg/m ³ particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 20 mppcf if 1% Quartz or more, use Quartz limit
Methyl acetate 79-20-9	STEL: 250 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 606 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 757 mg/m ³	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 606 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 757 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 610 mg/m ³
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)- 98-56-6	TWA: 2.5 mg/m ³ F	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³ F TWA: 2.5 mg/m ³ dust
Methyl n-amyl ketone 110-43-0	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 233 mg/m ³	TWA: 50 ppm	TWA: 25 ppm TWA: 115 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 233 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 465 mg/m ³
Iron hydroxide oxide 20344-49-4	TWA: 1 mg/m ³ Fe	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1.0 mg/m ³	
Iron oxide (Fe2O3) 1309-37-1	TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ fume TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction

Aluminum 7429-90-5	TWA: 1 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 1.0 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction
BUTANONE 78-93-3	STEL: 300 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 590 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 885 mg/m ³	TWA: 50 ppm STEL: 100 ppm	TWA: 200 ppm STEL: 300 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 150 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 300 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 590 mg/m ³
C.I. Pigment Green 7 1328-53-6	TWA: 1 mg/m ³ Cu dust and mist					
C.I. Pigment Green 36 14302-13-7	TWA: 1 mg/m ³ Cu dust and mist					
C.I. Pigment Blue 15 147-14-8	TWA: 1 mg/m ³ Cu dust and mist					
Ethylbenzene 100-41-4	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m ³	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³
2-Pentanone, 4-methyl- 108-10-1	STEL: 75 ppm TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 205 mg/m ³ STEL: 75 ppm STEL: 307 mg/m ³	TWA: 20 ppm STEL: 75 ppm	TWA: 20 ppm STEL: 75 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 205 mg/m ³ STEL: 75 ppm STEL: 307 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 410 mg/m ³
Carbon black 1333-86-4	TWA: 3 mg/m ³ inhalable fraction	TWA: 3.5 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³
m-Xylene 108-38-3	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³
Barium sulfate 7727-43-7	TWA: 5 mg/m ³ inhalable fraction, particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction
C.I. Pigment Yellow 129 15680-42-9	TWA: 1 mg/m ³ Cu dust and mist					
Stoddard solvent 8052-41-3	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 572 mg/m ³	TWA: 290 mg/m ³ STEL: 580 mg/m ³	TWA: 525 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 525 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 2900 mg/m ³
Benzene, 1,2,4-trimethyl- 95-63-6	TWA: 25 ppm	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m ³	TWA: 25 ppm	TWA: 25 ppm	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m ³	
TOLUÈNE 108-88-3	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ S*	TWA: 20 ppm Adverse reproductive effect	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ S*	TWA: 200 ppm Ceiling: 300 ppm
p-Xylene 106-42-3	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³
Naphthalene 91-20-3	TWA: 10 ppm S*	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m ³ S*	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm S*	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm S*	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.10 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: (30)/(%SiO ₂ + 2) mg/m ³ TWA total dust TWA: (250)/(%SiO ₂ + 5) mppcf TWA respirable fraction TWA: (10)/(%SiO ₂ + 2) mg/m ³ TWA respirable fraction

Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Équipement de protection individuelle

Code du produit 852SERIES

PAGE 6 / 16

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection à fermeture étanche.

Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques qui résistent aux températures élevées. Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés

Protection thermique

Aucun renseignement disponible

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
--

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Aucun renseignement disponible
Odeur	Solvant
Couleur	Aucun renseignement disponible
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Valeur du pH	Aucun renseignement disponible
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	57 °C / 135 °F
Point d'éclair	-9 °C / 16 °F
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité (Livre par Gallon)	8.5
Densité	1.02
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible

Autres informations

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Matières incompatibles	Eau. Bases. Bases fortes. Agents oxydants forts. Acides forts. Acides. Agents réducteurs forts. Alkali. Aluminium. Cuivre. Matière combustible. Hydrazine. Amines.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂). Oxydes d'azote (NO _x). Chlorure d'hydrogène. Oxydes de soufre. Chlore.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Aucun dans des conditions normales de traitement.

Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux

Contact avec la peau

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Peut provoquer une allergie cutanée

INGESTION

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

INHALATION

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Peut irriter les voies respiratoires

NOCIF PAR INHALATION

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
ACÉTATE DE N-BUTYLE	= 14.13 mg/kg (Rat)	> 17600 mg/kg (Rabbit)	= 390 ppm (Rat) 4 h
Titanium dioxide	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
Xylenes	= 3500 mg/kg (Rat)	> 4350 mg/kg (Rabbit)	= 29.08 mg/L (Rat) 4 h
Talc	-	-	-
Methyl acetate	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	= 16000 ppm (Rat) 4 h
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)-	= 13 g/kg (Rat)	> 2 mL/kg (Rabbit)	= 33 mg/L (Rat) 4 h
Methyl n-amyl ketone	= 1600 mg/kg (Rat)	= 12.6 mL/kg (Rabbit)	> 2000 ppm (Rat) 4 h
Iron hydroxide oxide	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
Iron oxide (Fe ₂ O ₃)	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
Aluminum	-	-	-
BUTANONE	= 2483 mg/kg (Rat)	= 5000 mg/kg (Rabbit)	= 11700 ppm (Rat) 4 h
C.I. Pigment Green 7	> 3000 mg/kg (Rat)	-	-
C.I. Pigment Green 36	-	-	-
C.I. Pigment Blue 15	-	-	-
Ethylbenzene	= 3500 mg/kg (Rat)	= 15400 mg/kg (Rabbit)	= 17.2 mg/L (Rat) 4 h
NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ	> 5000 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	-
2-Pentanone, 4-methyl-	= 2080 mg/kg (Rat)	= 3000 mg/kg (Rabbit)	= 8.2 mg/L (Rat) 4 h
Solvent naphtha, petroleum, heavy aromatic	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2 mL/kg (Rabbit)	> 590 mg/m ³ (Rat) 4 h
Solvent naphtha, petroleum, light aromatic	-	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 3400 ppm (Rat) 4 h
Carbon black	-	-	-
m-Xylene	= 5000 mg/kg (Rat)	-	-
Barium sulfate	-	-	-
C.I. Pigment Yellow 129	-	-	-
Stoddard solvent	-	-	-
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	= 3280 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	= 18 g/m ³ (Rat) 4 h

Code du produit 852SERIES

PAGE 8 / 16

WPNA - CANADA WHMIS SDS

TOLUÈNE	= 2600 mg/kg (Rat)	= 12000 mg/kg (Rabbit)	= 12.5 mg/L (Rat) 4 h
p-Xylene	= 4029 mg/kg (Rat)	-	= 4740 ppm (Rat) 4 h
Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate	= 2615 mg/kg (Rat)	-	-
Naphthalene	= 1110 mg/kg (Rat)	= 1120 mg/kg (Rabbit)	> 340 mg/m ³ (Rat) 1 h
Reaction Product Of Methyl Benzotriazol And PEG 300	-	-	-
2-Butanone, oxime	= 930 mg/kg (Rat)	= 0.2 mg/kg (Rabbit)	= 20 mg/L (Rat) 4 h
Reaction Product Of Benzotriazol Propionate And PEG 300	-	-	-
Quartz	= 500 mg/kg (Rat)	-	-
Proprietary Additive	-	-	-
Decanedioic acid, 1-methyl 10-(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) ester	-	-	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée

Sensibilisation respiratoire Non applicable

Mutagénicité sur les cellules germinales Non applicable

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Peut provoquer somnolence ou vertiges Peut irriter les voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Risque d'aspiration Non applicable

Cancérogénicité

Selon les données de l'IARC, Volume 93, aucune exposition importante aux particules primaires de dioxyde de titane due à leur emploi dans les peintures n'est susceptible de se produire, car le pigment est lié à d'autres matériaux. Selon les données de l'IARC, Volume 93, aucune exposition importante aux particules primaires de noir de carbone due à leur emploi dans les peintures n'est susceptible de se produire, car le pigment est lié à d'autres matériaux.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Titanium dioxide		Group 2B		X
Ethylbenzene	A3	Group 2B		X
2-Pentanone, 4-methyl-	A3	Group 2B		X
Carbon black	A3	Group 2B		X
Naphthalene	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X
Quartz	A2	Group 1	Known	X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Code du produit 852SERIES

PAGE 9 / 16

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Précautions environnementales

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
ACÉTATE DE N-BUTYLE	= 674.7 mg/L <i>Desmodesmus subspicatus</i> 72 h EC50	= 100 mg/L <i>Lepomis macrochirus</i> 96h LC50 17 - 19 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96h LC50	-
Titanium dioxide	-	-	-
Xylenes	-	7.711 - 9.591 mg/L <i>Lepomis macrochirus</i> 96h LC50 23.53 - 29.97 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96h LC50 = 780 mg/L <i>Cyprinus carpio</i> 96h LC50 > 780 mg/L <i>Cyprinus carpio</i> 96h LC50 30.26 - 40.75 mg/L <i>Poecilia reticulata</i> 96h LC50 = 19 mg/L <i>Lepomis macrochirus</i> 96h LC50 = 13.4 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96h LC50 2.661 - 4.093 mg/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96h LC50 13.5 - 17.3 mg/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96h LC50 13.1 - 16.5 mg/L <i>Lepomis macrochirus</i> 96h LC50	= 0.6 mg/L <i>Gammarus lacustris</i> 48h LC50 = 3.82 mg/L water flea 48h EC50
Talc	-	> 100 g/L <i>Brachydanio rerio</i> 96h LC50	-
Methyl acetate	> 120 mg/L <i>Desmodesmus subspicatus</i> 72 h EC50	250 - 350 mg/L <i>Brachydanio rerio</i> 96h LC50 295 - 348 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96h LC50	= 1026.7 mg/L <i>Daphnia magna</i> 48h EC50
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)-	-	-	= 3.68 mg/L <i>Daphnia magna</i> 48h EC50
Methyl n-amyl ketone	-	126 - 137 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96h LC50	-
Iron hydroxide oxide	-	-	-
Iron oxide (Fe2O3)	-	-	-
Aluminum	-	-	-
BUTANONE	-	3130 - 3320 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96h LC50	> 520 mg/L <i>Daphnia magna</i> 48h EC50 4025 - 6440 mg/L <i>Daphnia magna</i> 48h EC50 = 5091 mg/L <i>Daphnia magna</i> 48h EC50
C.I. Pigment Green 7	-	= 752.4 mg/L <i>Lepomis macrochirus</i> 96h LC50	-
C.I. Pigment Green 36	-	-	-
C.I. Pigment Blue 15	-	-	-

Ethylbenzene	1.7 - 7.6 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h EC50 > 438 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h EC50 2.6 - 11.3 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50 = 4.6 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50	9.1 - 15.6 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 9.6 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50 = 32 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 7.55 - 11 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 4.2 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 11.0 - 18.0 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50	1.8 - 2.4 mg/L Daphnia magna 48h EC50
NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ	-	= 2200 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	-
2-Pentanone, 4-methyl-	= 400 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h EC50	496 - 514 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	= 170 mg/L Daphnia magna 48h EC50
Solvent naphtha, petroleum, heavy aromatic	-	= 1740 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 = 45 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 41 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 2.34 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 = 19 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	= 0.95 mg/L Daphnia magna 48h EC50
Solvent naphtha, petroleum, light aromatic	-	= 9.22 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50	= 6.14 mg/L Daphnia magna 48h EC50
Carbon black	-	-	-
m-Xylene	= 4.9 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50	= 780 mg/L Cyprinus carpio 96h LC50 30.26 - 40.75 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50 = 8.4 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 = 19 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 2.661 - 4.093 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 7.711 - 9.591 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 13.1 - 16.5 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 14.3 - 18 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 13.4 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 23.53 - 29.97 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 13.5 - 17.3 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 = 12.9 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50 > 780 mg/L Cyprinus carpio 96h LC50	2.81 - 5.0 mg/L Daphnia magna 48h EC50 = 0.6 mg/L Gammarus lacustris 48h LC50 = 3.82 mg/L water flea 48h EC50
Barium sulfate	-	-	-
C.I. Pigment Yellow 129	-	-	-
Stoddard solvent	-	-	-
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	-	7.19 - 8.28 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 7.72 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	= 6.14 mg/L Daphnia magna 48h EC50

TOLUÈNE	= 12.5 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50 > 433 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h EC50	15.22 - 19.05 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 50.87 - 70.34 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50 = 28.2 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50 = 54 mg/L Oryzias latipes 96h LC50 11.0 - 15.0 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 = 5.8 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 14.1 - 17.16 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 5.89 - 7.81 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 = 12.6 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	5.46 - 9.83 mg/L Daphnia magna 48h EC50 = 11.5 mg/L Daphnia magna 48h EC50
p-Xylene	= 3.2 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50	= 8.8 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50 = 2.6 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 7.2 - 9.9 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 780 mg/L Cyprinus carpio 96h LC50 23.53 - 29.97 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 7.711 - 9.591 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 = 19 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 13.1 - 16.5 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 13.5 - 17.3 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 2.661 - 4.093 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 = 13.4 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 30.26 - 40.75 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50 > 780 mg/L Cyprinus carpio 96h LC50	= 0.6 mg/L Gammarus lacustris 48h LC50 3.55 - 6.31 mg/L Daphnia magna 48h EC50 = 3.82 mg/L water flea 48h EC50
Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate	-	= 0.97 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50	-
Naphthalene	-	= 31.0265 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 = 1.99 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 0.91 - 2.82 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 = 1.6 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 5.74 - 6.44 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	= 2.16 mg/L Daphnia magna 48h LC50 1.09 - 3.4 mg/L Daphnia magna 48h EC50 = 1.96 mg/L Daphnia magna 48h EC50
Reaction Product Of Methyl Benzotriazol And PEG 300	-	-	-
2-Butanone, oxime	= 83 mg/L Desmodosmus subspicatus 72 h EC50	777 - 914 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 760 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50	= 750 mg/L Daphnia magna 48h EC50
Reaction Product Of Benzotriazol Propionate And PEG 300	-	-	-
Quartz	-	-	-
Proprietary Additive	-	-	-

Decanedioic acid, 1-methyl 10-(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidiny) ester	-	-	-
--	---	---	---

Persistence et dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de répartition (n-octanol/eau)
ACÉTATE DE N-BUTYLE	1.81
Titanium dioxide	-
Xylenes	3.15
Talc	-
Methyl acetate	0.18
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)-	3.7
Methyl n-amyl ketone	1.98
Iron hydroxide oxide	-
Iron oxide (Fe2O3)	-
Aluminum	-
BUTANONE	0.29
C.I. Pigment Green 7	-
C.I. Pigment Green 36	-
C.I. Pigment Blue 15	6.6
Ethylbenzene	3.118
NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ	-
2-Pentanone, 4-methyl-	1.19
Solvent naphtha, petroleum, heavy aromatic	6.1
Solvent naphtha, petroleum, light aromatic	-
Carbon black	-
m-Xylene	3.2
Barium sulfate	-
C.I. Pigment Yellow 129	-
Stoddard solvent	-
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	3.63
TOLUÈNE	2.65
p-Xylene	3.15
Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate	0.37
Naphthalene	3.3
Reaction Product Of Methyl Benzotriazol And PEG 300	-
2-Butanone, oxime	0.65
Reaction Product Of Benzotriazol Propionate And PEG 300	-
Quartz	-
Proprietary Additive	-
Decanedioic acid, 1-methyl 10-(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidiny) ester	-

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus/produits inutilisés L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

Emballages contaminés Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	<u>TMD</u>	<u>IMDG</u>	<u>IATA</u>
N° ID/ONU	UN1263	UN1263	UN1263
Nom officiel d'expédition	Peinture	Peinture	Peinture
Classe de danger	3	3	3
Groupe d'emballage	II	II	II
Danger pour l'environnement	Non applicable		
Dispositions particulières		163	A3, A72

Code du produit 852SERIES

PAGE 13 / 16

WPNA - CANADA WHMIS SDS

EmS-N°
F-E, S-E

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC Aucun renseignement disponible

Le fournisseur peut appliquer l'une des exceptions suivantes : Liquide combustible (49 CFR 173.150(f)); Bien de consommation (49 CFR 173.150(c), ICAO/IATA SP A112); Quantité limitée (49 CFR 173.150(b), ICAO Partie3 Chapitre 4, IATA 2.7, IMDG Chapitre 3.4); Liquide visqueux (49 CFR 173.121(b), IMDG 2.3.2.2, IATA 3.3.3.1.1, ICAO 3.2.2, ADR 2.2.3.1.5); N'entretient pas la combustion (49 CFR 173.120(a), IATA 3.3.1.3, ICAO 3.1.3, IMDG 2.3.1.3, ADR 2.2.3.1.1 Note 1); ou autre comme autorisé en vertu du règlement sur les produits chimiques/marchandises dangereuses.

Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques) Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

Classe de dangers du SIMDUT

D1B - Matières toxiques
B2 - Liquide inflammable
D2A - Matières très toxiques
D2B - Matières toxiques



Nom chimique	Canada - 2013 NPRI (National Pollutant Release Inventory)
ACÉTATE DE N-BUTYLE	Part 5, Individual Substances
Xylenes	Part 1, Group A Substance Part 5, Isomer Groups
Methyl acetate	Part 4 Substance
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)-	Part 4 Substance
Methyl n-amyl ketone	Part 4 Substance
Aluminium	Part 1, Group A Substance
BUTANONE	Part 1, Group A Substance Part 5, Individual Substances
C.I. Pigment Green 7	Part 1, Group A Substance
C.I. Pigment Green 36	Part 1, Group A Substance
C.I. Pigment Blue 15	Part 1, Group A Substance
Ethylbenzene	Part 1, Group A Substance
NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ	Part 5, Other Groups and Mixtures
2-Pentanone, 4-methyl-	Part 1, Group A Substance Part 5, Individual Substances
Solvent naphtha, petroleum, heavy aromatic	Part 5, Other Groups and Mixtures
Solvent naphtha, petroleum, light aromatic	Part 5, Other Groups and Mixtures
m-Xylene	Part 1, Group A Substance Part 5, Isomer Groups
C.I. Pigment Yellow 129	Part 1, Group A Substance
Stoddard solvent	Part 5, Other Groups and Mixtures
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	Part 1, Group A Substance Part 5, Individual Substances
TOLUÈNE	Part 1, Group A Substance Part 5, Individual Substances
p-Xylene	Part 1, Group A Substance Part 5, Isomer Groups
Naphthalene	Part 1, Group A Substance

SGH - Classification

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

DANGER

MENTIONS DE DANGER

Liquide et vapeurs très inflammables

NOCIF PAR INHALATION

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut provoquer une allergie cutanée

Peut provoquer le cancer

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Peut irriter les voies respiratoires

Peut provoquer somnolence ou vertiges

PRÉVENTION

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Peau

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

INGESTION

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

Code du produit 852SERIES

PAGE 15 / 16

WPNA - CANADA WHMIS SDS

INCENDIE

En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction.

ENTREPOSAGE

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS (DNCA)

Non applicable.

AUTRES DANGERS

Peut être nocif par ingestion. Peut être nocif par contact cutané. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Matière spontanément inflammable. Risque d'auto-allumage des chiffons de nettoyage, des essuie-tout, etc. Les matériaux contaminés doivent être trempés dans l'eau et placés dans un contenant métallique fermé avant leur élimination.

TOXICITÉ AIGUË INCONNUE 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

HMIS

Risques pour la santé 3*

* = Danger chronique pour la santé

Inflammabilité 3

Dangers physiques 1

PROTECTION INDIVIDUELLE X

Adresse du fournisseur

Valspar Coatings
701 Shiloh Rd.
Garland, TX 75042
972-276-5181

Préparée par Intendance de produit

Date de révision 27-janv.-2016

Note de révision Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

Fin de la fiche signalétique